



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24239-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1455**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : UNIVERSITÉ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À
L'ASSOCIATION SORTIE D'AMPHI - EXERCICE 2012**

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante
Maison Aixoise de l'Etudiant

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

Nomenclature :

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : UNIVERSITÉ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À
L'ASSOCIATION SORTIE D'AMPHI - EXERCICE 2012 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

J'avais soumis à votre vote lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2011 par délibération n°2011-1383, un rapport concernant l'organisation d'un salon des études et de l'enseignement supérieur organisé par l'association Sortie d'Amphi.

Ce rapport indiquait qu'en raison d'éléments extérieurs, le salon ne pouvait se tenir comme habituellement au cours du dernier trimestre de l'année civile et qu'il aurait lieu dans les premiers jours de janvier. Aussi, afin de soutenir cette initiative importante pour le positionnement universitaire de la Ville, nous avons convenu de scinder l'attribution de la subvention demandée en deux versements.

Le premier était destiné à mettre en place la manifestation notamment par la prise en compte des charges de réservation du Palais de Congrès. Le montant de cette subvention s'élevait à 3 500 euros.

Le second, objet du présent rapport, vise à acter le soutien de la Ville à cette manifestation, soutien qui se matérialise par l'octroi de la deuxième partie de la subvention pour un montant de 4 000 euros.

Association	Dotation 2009 en euros	Dotation 2010 en euros	Dotation 2011 en euros	Exercice 2012
Sortie d'Amphi	0	0	3 500	4 000
Total	0	0	3 500	4 000

Cette attribution a été soumise à la Commission d'analyse en date du 20 novembre 2012.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 4 000 euros (quatre mille euros) à l'association Sortie d'Amphi comme indiqué dans le tableau ci-dessus

- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 9223-6748-1771 qui présente les disponibilités suffisantes

**2012.1455 - UNIVERSITÉ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À
L'ASSOCIATION SORTIE D'AMPHI - EXERCICE 2012**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**